

BULLETIN D'INSCRIPTION 2016 VALANT CONTRAT SIMPLIFIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

• Bulletin à compléter et retourner avec vos 2 chèques à : *Caroline Hébert, GAIA Consulting, A Laumadère, 32200 Saint-Caprais*

- caution : 150 euros à l'ordre de « GAIA CONSULTING »
- participation : 60 euros, forfait 3 repas midi restau et 3 snacks en salle, à l'ordre de « Association CTV »

• Cocher la case correspondante:

cotisant MSA / cotisant solidaire MSA

en cours d'installation (joindre un ORIGINAL de l' attestation VIVEA 3P daté de l'année en cours)

autre (nous contacter pour devis)

TITRE et DATE FORMATION	Les bases agronomiques LAPLUME
NOM et PRENOM	
DATE DE NAISSANCE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
E MAIL	
FIXE	
PORTABLE	

1. Cette formation entre dans la catégorie des actions de **perfectionnement**.
2. Les objectifs, contenus, méthodes, nom et qualité des intervenants et modalités d'évaluation de la formation sont communiqués par e-mail.
3. **Dispositions financières:** la participation financière demandée tient compte du statut du participant et de la régularité de son paiement vis à vis du fonds VIVEA. A défaut, le montant à régler sera établi sur devis. La participation ne comprend pas les frais de repas, déplacement, hébergement, qui sont à la charge du participant.
 - le montant de la **participation du stagiaire est de 60 euros /3 jours de formation** pour couvrir les frais non-financés par le VIVEA (repas de midi, café, viennoiseries, rafraîchissements, etc...).
 - un **chèque de caution de 150 euros TTC** doit être joint au bulletin d'inscription. Il sera rendu au stagiaire en fin de formation si ce dernier a participé à tous les modules .
4. **Interruption du stage:**
 - en cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes: les chèques seront retournés.
 - en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, les sommes versées à GAIA Consulting ne seront pas remboursées.
 - si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.
5. **Délai de rétractation:** à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
6. **Clause particulière:** nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure toute formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.
7. **Cas de différend:** si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'Auch sera seul compétent pour régler le litige.
- 8.

Le stagiaire
(signature)

La responsable formation GAIA Consulting
(signature et cachet)

Fait à:

le:

Le contrat doit être daté par le dernier signataire (GAIA Consulting) et signé par les 2 parties.

Activité d'organisme de formation enregistré sous le numéro 73 32 00411 32 auprès du préfet de la région Midi-Pyrénées.